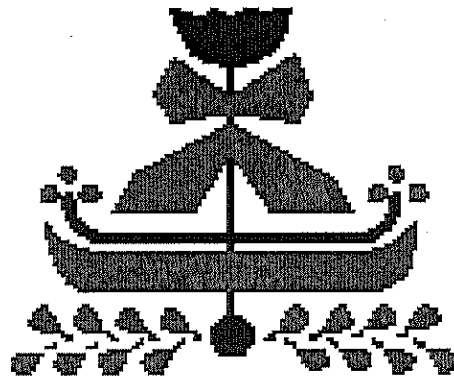


**PROJET D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE 175 DES
KILOMÈTRES 60 À 84 ET 84 À 227 PAR LE MINISTÈRE DES
TRANSPORTS**



**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE
CONSEIL DES MONTAGNAIS DU LAC -SAINT-JEAN**

LE 13 MAI 2005

PRÉSENTATION

Mon nom est Alain Nepton. Je suis le Vice-chef aux Affaires extérieures du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean représentant la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Le Chef Gilbert Dominique ne pouvait être présent et c'est donc moi qui ferai la présentation du mémoire. Le mot Pekuakamiulnuatsh signifie les Innus du Piekukami (ou gens du Lac-Saint-Jean). Il est utilisé pour désigner les membres de notre Première Nation. Nous faisons partie de la grande famille Innu qui a constitué, au fil de l'histoire, le principal occupant du Nitassinan qui inclut la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

Il me fait donc plaisir de vous souhaiter la bienvenue chez-nous, dans notre territoire ancestral sur lequel nos peuples respectifs cohabitent aujourd'hui de façon harmonieuse. Ma présence ici est motivée par le fait que le projet de la route 175 est situé sur ce territoire ancestral et que notre Première Nation doit être impliquée dans les développements qui y surviennent.

NOTRE PREMIÈRE NATION

La présence de nos ancêtres dans toute la région est attestée par plusieurs sources d'information archéologiques, historiques et anthropologiques. Ces informations confirment le fait que nos ancêtres ont parcouru et transmis la connaissance de ce vaste territoire, y compris la partie appelée « réserve faunique des Laurentides » comme axe de circulation et comme aire d'exploitation des ressources.

Il se peut d'ailleurs, au cours des travaux éventuels à être exécutés, qu'on trouve des artefacts ou d'autres signes de notre présence millénaire. Dans cette éventualité pour laquelle les lois prévoient des mesures particulières, nous souhaitons être associés de près et la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh pourrait être un joueur de premier plan pour le suivi du dossier. À cet égard, le rapatriement de ce patrimoine dans notre communauté serait de mise.

Notre Première Nation occupe la réserve indienne de Mashteuiatsh, autrefois appelée Pointe-Bleue. Nous comptons environ 4,500 membres répartis principalement dans la région avec une concentration à Mashteuiatsh alors que la population résidente s'élève à près de 2,000.

Notre communauté est l'une des rares localités de la région à avoir connu une augmentation démographique au cours des dernières décennies. Entre 1980 et 2000, notre population a augmenté de plus de 6 % en moyenne par année. Aujourd'hui, les moins de 25 ans représentent environ 37 % de la population totale. C'est donc beaucoup de jeunes Inus qui espèrent trouver du travail et ainsi contribuer au développement de la région. Il faut noter que le taux d'inoccupation varie selon les saisons entre 20 % et 30 % ce qui est de beaucoup supérieur au niveau régional.

Notre communauté a du rattrapage à faire pour atteindre des niveaux de développement comparables à ceux de l'ensemble de la région. C'est d'ailleurs une des raisons, avec la reconnaissance de nos droits ancestraux, qui motive notre participation à la négociation globale avec les gouvernements du Québec et du Canada. Cette négociation vise à conclure un traité moderne entre nos peuples, traité qui scellera en même temps une cohabitation des peuples et des gouvernements.

Nos droits

Notre intention n'est pas de présenter ici le contenu de l'Entente de principe d'ordre général signée en 2004. Permettez-moi simplement d'apporter quelques précisions concernant la question des ressources et de l'environnement. L'entente prévoit un partage des redevances gouvernementales qui sont tirées de l'exploitation des ressources naturelles, une participation aux projets de développement majeurs ainsi qu'une participation réelle et significative dans la gestion du territoire, des ressources et de l'environnement.

C'est dans ce contexte et avec cette vision de partenariat que nous envisageons l'implication de notre Première Nation dans les projets de développement sur nos terres ancestrales. L'expérience de négociations récentes avec Hydro-Québec de même que l'évolution de la jurisprudence au niveau national nous amènent à croire que le temps où le gouvernement agissait sur nos terres ancestrales sans même nous consulter était révolu.

De façon générale, notre territoire ancestral peut être défini comme incluant l'ensemble des bassins hydrographiques qui se jettent dans le lac Saint-Jean et dans le Saguenay. Notre intention n'est pas de nous opposer systématiquement aux projets qui se déroulent sur nos terres ancestrales, mais plutôt de les bonifier pour qu'ils soient plus acceptables sur les plans environnementaux, social et économique, et également en regard de nos activités traditionnelles le cas échéant.

Le projet

Dans le cas présent, soit sur l'aménagement d'une route à quatre voies divisées, nous avons reçu du ministère des Transports toute l'information sur le projet, les études d'impacts et les mesures envisagées. Nous avons pu questionner à notre guise et recevoir les réponses nécessaires pour nous forger une opinion sur l'ensemble du projet. Nous pouvons souligner la collaboration des fonctionnaires impliqués et souhaiter que ce soit une attitude qui se généralise.

Il ressort que le projet vise essentiellement à augmenter le niveau de sécurité des usagers de cette route, qui a connu passablement d'accidents mortels au cours des années et nous ne pouvons qu'être en accord avec cet objectif. Quant au niveau naturel, comme il s'agit de doubler une route déjà existante, les impacts négatifs sont déjà existants et ne seront que peu majorés par le projet. Nous n'avons donc pas de difficultés majeures considérant les mesures d'atténuations envisagées si ce n'est une attention pour les milieux humides qui ne sont pas faciles à remplacer. On constate cependant un effort marqué pour les reconstituer.

Nos préoccupations

Où nous rencontrons beaucoup plus de difficultés, c'est sur le plan de l'insertion dans l'environnement humain. Comme vous le savez, l'environnement comprend la nature elle-même, la faune et les humains. Dans l'esprit d'un développement durable, il faut penser également à l'insertion du projet dans le développement général qui l'entoure.

Nous avons la ferme intention de manifester de plus en plus notre présence et de prendre notre place dans le développement. Nous ne pouvons faire abstraction du monde qui nous entoure et qui modifie constamment le fonctionnement de notre société et il est évident que, même si nous poursuivons la pratique de nos activités traditionnelles, nous devons tout de même composer avec le monde moderne et le capitalisme.

Nous avons passablement de difficulté avec les contraintes issues d'une loi fédérale, la *Loi sur les Indiens*, qui rend difficile le financement le démarrage d'entreprises et la petitesse de la réserve (15 km²) qui offre peu de possibilités économiques. C'est donc vers le territoire ancestral que nous nous tournons pour assurer notre avenir.

Depuis une dizaine d'années, le Conseil de bande a mis l'accent sur du développement économique à l'extérieur de la communauté et a encouragé la création d'entreprises locales afin d'augmenter les possibilités d'emplois pour nos jeunes. Il y a émergence d'entreprises privées dans divers domaines dont l'environnement, la foresterie et les travaux civils. Elles se font une place, petit à petit, et sont de plus en plus prometteuses. Le Conseil de bande a lui-même créé une entreprise communautaire, Développement Pekuakami Innuatsh, afin de saisir des opportunités d'affaires qui ne sont pas encore à la portée des petites entreprises locales. Par l'entreprise communautaire, nous visons d'une part à mieux contrôler la création d'emplois pour notre population et, d'autre part, par le biais de la sous-traitance, fortifier nos petites entreprises.

C'est sur cet élément particulier que nous désirons attirer l'attention des commissaires. Considérant la volonté du Conseil de bande de saisir les opportunités offertes par les développements, nous avons contacté le ministère des Transports sur la possibilité d'obtention de contrats de construction dans les futurs travaux sur notre territoire ancestral, tout comme nous le faisons pour les projets des grandes entreprises. Malgré toute la bonne volonté et l'ouverture des fonctionnaires, ceux-ci sont aux prises avec des règles d'attribution par appel d'offres, ce qui ne rencontre nos objectifs.

Nous devons donc faire le constat que le gouvernement du Québec compose très mal avec la présence autochtone et les droits particuliers qui y sont reliés alors que les entreprises s'adaptent à ce contexte. Pourtant, les tribunaux donnent des indications sur la nécessité de mesures d'atténuation des impacts, de mitigation et de compensation lorsque les projets se situent en territoire affecté par les droits ancestraux. Cependant, le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean considère que la voie juridique comporte des aspects négatifs importants et privilégie fortement une voie négociée malgré que bon nombre de communautés autochtones aient souvent recours aux tribunaux.

C'est avec cette ouverture que nous avons abordé le ministère des Transports du Québec car nous considérons plausible et souhaitable d'avoir une réceptivité privilégiée pour nous permettre un accès particulier à des contrats qui auront des retombées communautaires tout en ayant des coûts acceptables pour le ministère et une qualité d'exécution selon les normes. C'est une formule qui a fait ses preuves et les travaux exécutés présentement dans la construction du barrage Péribonka témoignent de notre capacité à relever les défis.

CONCLUSION

En résumé, nous croyons que le projet présenté afin d'améliorer la route 175

- est acceptable, dans son ensemble, sur le plan des impacts environnementaux,
- qu'il s'harmonisera avec la pratique de nos activités traditionnelles,
- qu'il aura pour effet d'améliorer la sécurité des utilisateurs,
- qu'il contribuera à favoriser l'économie régionale et,
- qu'il rehaussera la qualité de vie générale.

Nous désirons cependant que le rapport du Bureau des audiences publiques recommande au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures particulières pour que Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, par le biais de son entreprise communautaire, puisse obtenir des contrats de construction négociés de gré à gré indépendamment des régions administratives et des règles d'appel d'offres.

Ce serait une façon moderne et par des moyens modernes d'aider notre communauté à prendre la place qui lui revient dans le développement et se sortir de ses conditions socio-économiques qui sont loin d'être enviables.

Il va également de soi que nous souhaitons ardemment, dans le cas de découvertes de nature archéologique témoignant de notre présence, qu'il y ait mis en place d'une collaboration pour le traitement des artefacts et pour le suivi général du dossier.

Merci de votre attention.